

Quota CO2, les avions au plafond du gaz carbonique !

Cahiers > Une planète, six milliards d'avenir...

Le 25 août 2009 | | 1 messages

Peut-être avez-vous profité pendant vos vacances d'un vol pas cher grâce à une compagnie aérienne comme Ryan Air ? On le sait, le marché de l'aviation civile est en plein développement. On sait aussi que les avions rejettent du gaz carbonique. Ce gaz est en partie responsable du réchauffement climatique. Et les responsables politiques le savent aussi. C'est pourquoi l'Union européenne va imposer aux compagnies aériennes une quantité maximum de tonnes de CO2.



Photo : Belga

Cette directive concerne toutes les compagnies aériennes, européennes ou non, qui atterrissent ou décollent dans un des 27 pays de l'Union européenne.

La Commission européenne vient de publier la liste de ces 4 000 compagnies aériennes qui volent sur le territoire européen. A partir de 2012, ces compagnies devront rejeter moins de gaz carbonique dans l'atmosphère. Une moyenne annuelle de tonnes de gaz carbonique sera calculée sur base des années 2004 à 2006. Ce sera la moyenne de référence. En 2012, les compagnies aériennes ne pourront pas dépasser 97% de cette moyenne. Et à partir de 2013, elles ne pourront pas dépasser 95% de cette moyenne. Selon les spécialistes, les compagnies aériennes volant sur le territoire de l'UE ont rejeté 216 millions de tonnes de CO2 par an (cette moyenne par an a été calculée sur les années 2004, 2005 et 2006). Cela représente environ 3% des rejets de CO2 dans l'Union européenne. La Commission européenne n'a pas encore annoncé officiellement le nombre de tonnes de CO2 que les compagnies aériennes ne devront pas dépasser.

Les patrons des compagnies aériennes se sont toujours opposés à cette réglementation. Selon certains spécialistes, elle pourrait leur coûter 1 milliard d'euros. En effet, les compagnies qui dépassent leur quota devront acheter un droit de polluer. C'est-à-dire racheter des tonnes de gaz carbonique à des entreprises qui rejettent moins de gaz carbonique que leur maximum autorisé.

Ceci dit, les compagnies aériennes ne devront payer que 15% de leur droit de polluer. Les 85% restants leur seront offerts... Au départ, certains députés européens voulaient obliger les compagnies à payer 50% de leur permis de polluer. Mais les patrons du secteur ont mis la pression pour arriver à un pourcentage plus « raisonnable ». Concrètement, chaque compagnie aérienne sera responsable devant un Etat européen. Dans les mois qui viennent, chaque compagnie expliquera à cet Etat comment elle calcule les tonnes de gaz carbonique qu'elle rejette. Et c'est à cet Etat qu'elle achètera ses droits de polluer. Selon une analyse du journal économique Les Echos, on trouve dans les compagnies qui devront payer le plus de droit de polluer : Delta Airlines, United Airlines, Ryan Air, British Airways, Easy Jet.

Droit de polluer et quotas européens

A la suite du Protocole de Kyoto, l'Union européenne a fait, en 2005, son propre système de quotas. Dans chaque Etat de l'Union européenne, on fixe la quantité de CO2 que les industries peuvent rejeter. Les entreprises qui rejettent moins de CO2 que la quantité fixée peuvent revendre le reste de leur quota à une autre entreprise qui, elle, dépasse la quantité fixée. Ce système a été créé pour pousser les industries à investir dans des technologies propres. Jusqu'à présent, les compagnies aériennes échappaient à ce système de quotas de CO2.